

Réunion Publique sur l'Eolien (Mairie)

Le 18 novembre 2015

Par Pôlenergie (informer et accompagner)

Rencontre débat politique énergétique : Pôlenergie nous accompagne dans le cycle de ce projet.

Pôlenergie est une association pour l'information énergétique sur une échelle régionale Ardéchoise. Elle est soutenue par des partenaires comme Adem, le conseil départemental et autres.

Ils disent avoir un point de vue général sur le projet. Leurs rôles :

- Informer sur les enjeux locaux et sur la place de l'éolien dans notre région
- Pourquoi la question de l'éolien aujourd'hui ? ...

Pourquoi l'éolien, aujourd'hui ?

- Question sur la transition énergétique : passer de l'énergie fossile à la maîtrise de l'utilisation énergétique suite à 2007 sur le Grenelle de l'énergie et suite à la dernière loi d'août 2015 (Ségolène Royale).
- Contre le changement climatique
- Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Pour développer économiquement les territoires (emplois)

L'Objectif :

Il est de diviser par deux la consommation d'énergie d'ici 2050.

- -40 % sur l'émission de Gaz
- -30% sur les énergies fossiles
- Et d'ici 15 ans que 1/3 de l'énergie que nous consommons sera renouvelable.

L'objectif est donc de diminuer la consommation et l'augmentation du renouvelable.

Nécessité : Pour la transition vers l'Eolien :

En Ardèche, chaque année, il y a une consommation de 680 Ktep soit 630 millions d'euros. Selon découpage camembert : 50% carburant –pétrole, 20% électricité, 18%gaz, 9% énergie renouvelable thermique et 20% électricité.

Il existe déjà 10 sites éoliens en Ardèche.

Actuellement l'équipement de Cruas produit 2 fois la consommation d'électricité de l'Ardèche.

Lutte :

- Lutter contre le changement climatique
- Lutter contre l'augmentation de l'énergie en se dotant de développements locaux
- Devenir territoire à énergie positive traduite dans la loi de 2015 tout en se posant la question de production sur le territoire.

Cas concret :

Observatoire national Barres-Coiron

Consommation : 19,9 Ktep

Production : environ 2,6 Ktep

Pour 2050 : consommation et production environ 10 Ktep

Comment se poser la question intelligemment ?

Quelles maîtrises économiques ?

Exemple : Pour 5 éoliennes de 2mètres, c'est-à-dire 75m de haut du mat :

- Retombée locale 3MEuros
- Recette annuelle pendant 15 ans 2,3 MEuros
- Loyer 60 Mille euros /an
- Fiscalité 75 % enveloppe communale
- Dividendes

Phase de développement :

4-6 ans puis dépôt de permis de construire

Phase de construction 1 an

...

Deux phases d'exploitation : 15 ans amortissement et tarif d'achat prix garanti avec l'Etat.

Schéma régional climat énergie :

Sur internet : SRCAE livret écrit par l'Etat en 2012. On y trouve l'identification des zones favorables en vigueur à l'Eolien. Ce livret a été annulé par le tribunal administratif en 2013 mais il reste encore une référence pour l'extérieur. C'est pourquoi les développeurs se sont penchés sur les territoires préférentiels. La carte prend déjà en compte les rapports sur les migrations, le patrimoine etc...

Intervention du Maire :

En 2012, EDF EN est venu présenter à la communauté de commune leur demande et sollicitation pour la pose d'un mat à mesure du vent.

OUI – Cruas et St Vincent ont délibéré pour une investigation avec délibération de réserve. Réflexion faite, on a bien fait car n'oublions pas que St Vincent n'est pas propriétaire de la forêt du Barres...

Le 23 septembre, le promoteur a fait une permanence pour montrer leur projet mais l'information est mal passé. Puis le débat s'est installé et pour nous 14 éolienne n'est pas acceptable. De part la co-visibilité sur le Belvédère à l'encontre d'une politique de paysage de caractère et de part la grande proximité des maisons avec les nuisances sonores...

Où en sommes nous ?

Le Projet évolue encore. La loi souligne 500 mètres minimum des habitations. Il faut aller beaucoup plus loin pour les nuisances. Donc, il faut une diminution du nombre.

Lorsque le projet sera stable, il faudra le présenter à la population et on distribuera des informations. On a demandé des journées de permanences, ce qui est un peu long. Ce sera certainement pour début janvier.

On veut avoir de vrais arguments pour le projet.

La demande de permis de construire ICPE n'a pas encore été déposée. Certainement pour la fin janvier.

Le Ministère militaire n'a pas encore répondu.

Le délai actif est d'une année d'instruction. L'enquête publique pourrait avoir lieu fin hiver 2017. Celui-ci vise simplement à faire connaître le projet à la population. Le dépôt du dossier permettra d'avoir accès aux documents des études. Après avis du commissaire, le préfet signera alors ou pas le permis de construire, toujours pour fin 2017.

Questions d'éclaircissement :

Objectif diminution net divisé par deux la consommation électrique en dépit de la croissance de la population.

- Mesure coercitive pour les communes et incitative : crédit d'impôts.

L'objectif est-il atteignable ? OUI – on sait comment s'y prendre et cette politique ne dépend que de nous.

Pour le Maire : est ce que la communauté de commune et les deux maires élus ne sont pas responsables de ce projet ?

Le projet de ZDE avait été proposé à la communauté de commune de Cruas.

Si on n'avait pas donné cette autorisation, est ce que ça n'aurait pas changé quelque chose ?

NON – car nous ne sommes pas propriétaires.

Il existe deux endroits où les Maires ont accepté : « saint Clément » et haut vivarais autour de st Agrève. Mais les contextes sont différents.

Ici le développeur a fait une demande auprès de la communauté de commune.

Au niveau de la Santé :

En France , c'est 500 mètres de distance et en Suède 2KM500 pourquoi ? Les 500 mètres sont définis par rapport au bruit et c'est porté à 1 km par décision préfectorale si demande.

Peut être plus éloignées dans les pays nordiques parce que le territoire est plus vaste, gigantesque sans nuire au développement territoriale. Ici en France, les habitations sont dispersées ce qui rendrait irréalisable tout projet.

De toute façon, il y aura une réunion spéciale prévue pour l'effet sur la santé.

La zone d'étude sur le massif est faite derrière la deuxième ligne électrique et il n'y a pas d'habitations à moins de 500 mètres. On ne prendra pas le risque de laisser des implantations au niveau du bruit pour les maisons les plus proches.

La 4^{ème} conférence sera sur la thématique de la santé.

Eclaircissement sur la fiscalité :

Les 25% à qui vont-ils ?

Recettes fiscales pas attachées à la propriété. La commune bénéficiera de retombées fiscales, c'est l'objet du 2^{ème} rdv.

Pour 14 éoliennes, on a droit à un seul impôt sur le batit de 3500 euros par an. La communauté de commune perçoit environ 260 mille euros CFE. Saint Vincent en fait parti donc il faut trouver un accord local. Le loyer pour les propriétaires est de 2 mille euros par mégawatt installé.

Où en est la procédure d'avancement ICPE sur le principe de la procédure unique ?

L'Ardèche a été expérimentale dans ce domaine mais pour l'instant nous sommes toujours sous les documents séparés, la procédure unique sera mise en place dans le cours de l'année 2016.

Problème visuel :

Lorsque c'est éloigné dans la forêt : hauteur 150m , lorsque c'est plus proche, 120 m en haut de pale.

Pour les questions Débat, je n'ai pas pris de notes.....

Juste que pour les nuisances sonores, la Mairie est prête à faire appel à un professionnel pour faire une étude.

WWW.polenergie.org

0475358734

Mail : eie@polenergie.org